

Conditions Définitives en date du 19 octobre 2015



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

**Programme d'émission de titres de créance de 1.000.000.000 d'euros
(Euro Medium Term Note Programme)**

**Emission de titres de créances d'un montant nominal total de 27.000.000 d'euros portant
intérêt au taux fixe de 1,63 % et venant à échéance le 23 octobre 2026
(les "Titres")**

Souche : 2015-1

Tranche : 1

Prix d'émission : 100 %

AGENT PLACEUR

GFI Securities Limited

Le Prospectus de Base (tel que défini ci-après), tel que complété par les présentes Conditions Définitives (telles que définies ci-après) (ensemble le "**Prospectus**"), a été préparé en présumant que toute offre de Titres dans un quelconque Etat membre de l'Espace Economique Européen qui a transposé la Directive Prospectus (telle que définie ci-après) (chacun un "**Etat Membre Concerné**") sera faite conformément à une exemption au titre de la Directive Prospectus à l'obligation de publier un prospectus pour les offres des Titres. En conséquence, toute personne faisant ou ayant l'intention de faire une offre des Titres dans cet Etat Membre Concerné pourra le faire uniquement dans des circonstances dans lesquelles il n'y a pas d'obligation pour l'Emetteur ou un Agent Placeur de publier un prospectus au titre de l'article 3 de la Directive Prospectus ou un supplément à un prospectus au titre de l'article 16 de la Directive Prospectus, dans chaque cas, au titre de cette offre.

Ni l'Emetteur, ni aucun Agent Placeur n'a autorisé, ni n'autorise, une quelconque offre de Titres dans d'autres circonstances.

L'expression "**Directive Prospectus**" signifie la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, et inclut toute mesure de transposition de la Directive Prospectus dans chaque Etat membre concerné de l'Espace Economique Européen.

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des modalités (les "**Modalités**") incluses dans le prospectus de base en date du 5 décembre 2013 visé par l'Autorité des marchés financiers (l'"**AMF**") sous le numéro 13-651 en date du 5 décembre 2013, tel que complété par (i) le supplément au Prospectus de Base en date du 16 mai 2014 visé par l'AMF sous le numéro 14-208 en date du 16 mai 2014 et (ii) le supplément au Prospectus de Base en date du 21 novembre 2014 visé par l'AMF sous le numéro 14-612 en date du 21 novembre 2014 (ensemble, le "**Prospectus de Base**") qui constituent ensemble un prospectus de base au sens de la Directive Prospectus (telle que définie ci-après).

Le présent document constitue les conditions définitives (les "**Conditions Définitives**") relatives à l'émission des Titres pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et devant être lues conjointement avec le Prospectus de Base. L'information complète sur l'Émetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives, le Prospectus de Base sont (a) publiés sur les sites Internet de (i) l'AMF (www.amf-france.org) et (ii) l'Émetteur (www.valdoise.fr) et aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège de l'Émetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s), auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

1.	Emetteur :	Département du Val d'Oise.
2.	(i) Souche n° :	2015-1
	(ii) Tranche n° :	1
	(iii) Date à laquelle les Titres deviennent assimilables :	Sans objet
3.	Devise(s) Prévues(s) :	Euro ("EUR")
4.	Montant Nominal Total :	27.000.000 EUR
	(i) Souche :	27.000.000 EUR
	(ii) Tranche :	27.000.000 EUR
5.	Prix d'émission :	100% du Montant Nominal Total de la Tranche
6.	Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :	100.000 EUR
7.	(i) Date d'Emission :	23 octobre 2015
	(ii) Date de Début de Période d'Intérêts :	Date d'Emission
8.	Date d'Echéance :	23 octobre 2026
9.	Base d'Intérêt :	Taux Fixe de 1,63% par an
10.	Base de Remboursement/Paiement :	A moins qu'ils n'aient déjà été remboursés ou rachetés et annulés, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100 % de leur Montant Nominal Total
11.	Changement de Base d'Intérêt :	Sans objet
12.	Option de remboursement :	Sans objet
13.	Date des autorisations d'émission des Titres :	Délibération n°2-76 du Conseil Général de l'Emetteur en date du 16 janvier 2015 ; délibération n°0-04 du Conseil Départemental de l'Emetteur en date du 2 avril 2015 ; délibération n° 2-72 du Conseil Général de l'Emetteur en date du 21 septembre 2012

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER (LE CAS ECHEANT)

14.	Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe :	Applicable
	(i) Taux d'Intérêt :	1,63% par an payable annuellement
	(ii) Dates de Paiement du Coupon :	Le 23 octobre de chaque année jusqu'à la Date d'Echéance (incluse) étant précisé que le premier Coupon sera payé le 24 octobre 2016
	(iii) Montant de Coupon Fixe :	1630 EUR pour 100.000 EUR de Valeur Nominale Indiquée
	(iv) Montant de Coupon Brisé :	Sans objet
	(v) Méthode de Décompte des Jours :	Exact/Exact – ICMA
	(vi) Dates de Détermination du Coupon :	Le 23 octobre de chaque année
15.	Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable :	Sans objet

16. **Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :** Sans objet

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

17. **Option de remboursement au gré de l'Emetteur :** Sans objet
18. **Option de remboursement au gré des Titulaires :** Sans objet
19. **Montant de Remboursement Final de chaque Titre :** 100.000 EUR par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 EUR
20. **Montant de Versement Echelonné :** Sans objet
21. **Montant de Remboursement Anticipé :**
Montant(s) de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 6(f) ou en cas d'exigibilité anticipée (Article 9) ou autre remboursement anticipé prévu dans les Modalités : 100.000 EUR par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 EUR
- Remboursement pour des raisons fiscales :
- (i) Majoration du montant de Remboursement Anticipé des intérêts courus jusqu'à la date de remboursement prévue (Article 6(f)) : Non
- (ii) Remboursement à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 6(f)(ii)) : Non
22. **Rachat (Article 6(g)) :** Non

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

23. **Forme des Titres :** Titres Dématérialisés
- (i) **Forme des Titres Dématérialisés :** Au porteur
- (ii) **Etablissement Mandataire :** Sans objet
- (iii) **Certificat Global Temporaire :** Sans objet
24. **Place(s) Financière(s) ou autres dispositions particulières relatives aux dates de paiement pour les besoins de l'Article 7(g) :** TARGET
25. **Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :** Sans objet

26. Masse (Article 11) :

Représentant titulaire

James-Ivan Schwartz
GFI Group
40-42, rue de la Boétie, 75008 Paris
France

Représentant suppléant

Warren Sellam
GFI Group
40-42, rue de la Boétie, 75008 Paris
France

Rémunération

Le Représentant de la Masse ne percevra pas de
rémunération au titre de ses fonctions

27. Conversion en euros :

Sans objet

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte du Département du Val d'Oise :

Par :Monsieur Arnaud Bazin, Président du Conseil Départemental du Val d'Oise
Dûment habilité



PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

1. COTATION ET ADMISSION A LA NEGOCIATION :

(i) (a) Admission aux négociations : Sans objet

(b) Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Emetteur, des titres de la même catégorie que les Obligations à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations : Sans objet

(ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : Sans objet

(iii) Publications additionnelles du Prospectus de Base et des Conditions Définitives : Sans objet

2. NOTATIONS

A la date du Prospectus de Base; le Programme a fait l'objet de la notation suivante :

Fitch France S.A.S. : AA-

Fitch France S.A.S est établie dans l'Union Européenne, est enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les agences de notation de crédit, tel que modifié (le "**Règlement ANC**") et figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée sur le site Internet de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (www.esma.europa.eu) conformément au Règlement ANC.

Les Titres ne font pas l'objet d'une notation

7. Titres à Taux Fixe uniquement – RENDEMENT

Rendement : 1,63% par an

8. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

Code ISIN : FR0013028297

Code commun : 130971059

Dépositaires :

(a) Euroclear France agissant comme Dépositaire Central : Oui

(b) Dépositaire Commun pour Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme : Non

Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme et numéro(s) d'identification correspondant : Sans objet

Livraison :	Livraison franco de paiement
Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres (le cas échéant) :	BNP Paribas Securities Services (Numéro d'affilié à Euroclear France 29106) Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère 93500 Pantin France
Nom et adresse de l'Agent de Calcul désigné pour les Titres (le cas échéant) :	BNP Paribas Securities Services (Numéro d'affilié à Euroclear France 29106) Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère 93500 Pantin France

9. PLACEMENT

(i) Méthode de distribution :	Non syndiqué
(ii) Si syndiqué :	Sans objet
(a) Nom et adresse du (des) coordinateur(s) de l'ensemble de l'offre :	Sans objet
(b) noms, adresses et quotas des Membres du Syndicat de Placement :	Sans objet
(c) Date du contrat de prise ferme :	Sans objet
(d) Etablissement(s) chargé(s) des Opérations de Stabilisation (le cas échéant) :	Sans objet
(iii) Si non-syndiqué, nom de l'Agent Placeur :	GFI Securities Limited
(iv) Montant global des commissions de prise ferme et de placement :	Sans objet
(v) Restrictions de vente supplémentaires :	Sans objet
(vi) Restrictions de vente - Etats-Unis d'Amérique :	Réglementation S <i>Compliance Category 1</i>